

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

CNW, code 1

Hebdos régionaux de l'Outaouais et des Laurentides + liste télécopieur

**PROJET DE CONSTRUCTION DE LA CENTRALE MERCIER
PAR HYDRO-QUÉBEC**

C'EST LE TEMPS DE S'INFORMER

Québec, le 14 août 2001 - Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) rend accessible à la population, à la demande du ministre de l'Environnement, monsieur André Boisclair, l'étude d'impact concernant le projet de construction de la centrale Mercier par Hydro-Québec.

La consultation publique

À compter d'aujourd'hui, et ce pour une période de 45 jours, soit du 14 août au 28 septembre 2001, l'étude d'impact décrivant le projet et ses répercussions sur l'environnement peut être consultée aux bureaux du BAPE à Québec et à Montréal, ainsi qu'à l'Université du Québec à Montréal. L'ensemble du dossier est également disponible aux endroits suivants :

- Bibliothèque municipale de Grand-Remous, 1508, Route Transcanadienne;
- Bibliothèque municipale J.R. L'Heureux, 14, rue Comeau, Maniwaki.

Il est aussi possible de consulter le site Internet du BAPE www.bape.gouv.qc.ca, à la rubrique « Périodes d'information ».

La rencontre d'information

Des personnes représentant le BAPE animeront une séance d'information publique, avec la participation d'un représentant du promoteur ainsi que celui du ministère de l'Environnement. Cette séance se tiendra le mercredi 29 août 2001 à compter de 19h30 au Centre Jean-Guy Prévost, 1508, Route Transcanadienne, Grand-Remous. Les personnes participant à la séance pourront alors s'informer à loisir sur toute question concernant le projet, l'étude d'impact ou la procédure d'évaluation environnementale.

La demande d'audience publique

Toute personne, groupe ou municipalité peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation publiques. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 28 septembre 2001, au ministre de l'Environnement, monsieur André Boisclair, 675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec, G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché.

COMMUNIQUÉ

Le projet

Le projet de construction de la centrale hydroélectrique Mercier sur la rivière Gatineau s'inscrit dans l'orientation de croissance et de rentabilité soutenues adoptée par Hydro-Québec. Les travaux seraient exécutés sur le territoire de la municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau.

La centrale Mercier serait une centrale de surface située au pied aval des pertuis (ouverture) de fond du barrage Mercier. Son débit d'équipement serait de 360 mètres cubes / secondes pour une puissance installée de 60 mégawatts. Sa production serait de l'ordre de 280 gigawatts / heure pour un facteur d'utilisation de 53 %. L'étude d'impact mentionne qu'aucune modification du mode de gestion du réservoir Baskatong n'est prévue à la suite de la mise en service de la centrale Mercier.

Hydro-Québec souhaiterait débiter ses travaux en 2002. La mise en service de l'aménagement aurait lieu en 2005. Le coût du projet, excluant les intérêts et l'inflation, s'élèverait à environ 62 300 000 \$. La phase de construction devrait générer des retombées économiques de l'ordre de 10 620 000 \$ pour les régions administratives de l'Outaouais et des Laurentides. Le promoteur croit que le projet permettrait de maintenir ou de créer de l'emploi à raison d'environ 85 années-personnes entre 2002 et 2005.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

D'après Hydro-Québec, la présence du canal de fuite modifierait sensiblement l'orientation et la vitesse d'écoulement de l'eau immédiatement en aval du barrage Mercier. Les caractéristiques de l'aire de fraie seraient modifiées et entraîneraient une perte de 550 mètres carrés sur un total de 6 800 mètres carrés. Hydro-Québec propose de réaliser l'aménagement d'une frayère, à proximité du canal de fuite, d'une superficie totale de 850 mètres carrés afin de compenser la perte de l'air de fraie.

La présence de la centrale et du canal de fuite modifierait la vitesse d'écoulement et la profondeur de l'eau dans la rivière Gatineau sur une distance d'environ 150 mètres. La qualité de l'eau pourrait être également modifiée. Hydro-Québec propose de pomper l'eau hors de l'enceinte du batardeau dans un bassin de sédimentation. Un suivi de la qualité de l'eau serait également réalisé durant la phase de construction.

Selon le promoteur, la réalisation du projet n'aurait que de minimes répercussions sur le milieu humain. Les principaux effets se feraient sentir pendant la période de construction, principalement l'été. Il s'agirait de l'accroissement du niveau du bruit et de problèmes de nuisances liées à l'augmentation de la circulation de véhicules lourds.

Les personnes intéressées à obtenir plus d'information peuvent communiquer avec madame Thérèse Daigle, au (418) 643-7447, ou sans frais, au 1 800 463-4732 ou par courrier électronique à therese.daigle@bape.gouv.qc.ca